

Modalités d'inscription

Chaque début d'année scolaire, vous devez remplir une fiche de renseignements/fiche sanitaire de liaison (au plus tard 5 jours avant la 1ère fréquentation).

Celle-ci est obligatoire, elle permet de mieux connaître votre enfant et de garantir sa sécurité.

• **La navette scolaire**

Inscription à l'accueil en mairie.
Fournir une photo d'identité pour la carte.

• **L'accueil périscolaire (matin & soir)**

Inscription par internet (identifiant et mot de passe à demander en mairie) ou en mairie (mail ou formulaire) au plus tard la veille avant 11h (vendredi avant 11h pour le lundi).

• **La restauration scolaire (midi)**

Inscription par internet (identifiant et mot de passe à demander en mairie) ou en mairie (mail ou formulaire) au plus tard le jeudi avant midi précédant la semaine d'accueil.

• **Les mercredis récréatifs**

Inscription en mairie (mail ou formulaire) au plus tard le jeudi avant midi précédant le prochain mercredi.

• **Les accueils de loisirs (centre aéré)**

Inscription en mairie à partir de septembre pour l'année scolaire (octobre à août) avec un nombre de places limité. **Toute inscription est facturée.**

A la semaine pour l'accueil, à la journée pour le repas. Date limite d'inscription le jeudi avant midi précédant la semaine d'accueil.

• **Aide aux devoirs**

Inscription en mairie (accueil ou mail)
Inscription annuelle pour 1, 2 et/ou 3 jours / semaine.
20 places par séance.

• **Opération « 1er départ en vacances »**

Renseignements et réalisation des dossiers à partir de mars en mairie (contact : Florian NOEL).

Facturation en fin de mois.

Frais de relance pour impayé : 2,23€

Prix indiqué sous réserve de modification par délibération du conseil municipal

Renseignements

Mairie de Bouxières-aux-Dames (54136) 1,
place de la mairie (à côté de La Poste)

Tel : 03.83.22.72.09

Fax : 03.83.22.75.84

Mail : inscription-jeunesse-bad@orange.fr

Site internet : <http://www.mairie-bouxieres-aux-dames.fr>

En partenariat avec



Ne pas jeter sur la voie publique



Ville de Bouxières-aux-Dames

Programme annuel Service enfance et jeunesse Septembre 2020 - Août 2021



Règlements fournis sur demande
& consultables sur le site internet
<http://www.mairie-bouxieres-aux-dames.fr>

L'accueil périscolaire & la restauration scolaire

L'accueil périscolaire vous propose de prendre en charge votre ou vos enfants avant et après l'école au sein de l'établissement où il(s) est (sont) scolarisé(s). Contrairement à une garderie classique, cet accueil prend en compte les besoins et le rythme de vos enfants en leur proposant des activités en fonction de leur âge, de leurs envies. Cet accueil se donne également pour but d'apprendre aux enfants la vie en collectivité en se respectant les uns, les autres. Ces activités sont animées par des personnes qualifiées.

Lieux

- ✓ Ecole primaire René Thibault
- ✓ Ecole maternelle Nicole Kierren
- ✓ Ecole maternelle Les enfants Guerquin

Horaires

- ✓ **Le matin 7h30-8h30 pour les enfants scolarisés en maternelle ; 7h30-8h20 pour les enfants scolarisés en primaire avec une arrivée échelonnée.**
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ✓ **Le midi (avec repas) maternelles 11h30-13h30 / primaire 11h45 -13h40 (sans arrivée, ni départ)**
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ✓ **Le soir, divisé en créneaux :**
 - Maternelles : **16h30-17h30** = goûter + activité (départ à heure fixe entre 17h20 et 17h30) ; **17h30-18h30** (départ échelonné, se présenter à l'interphone).
 - Primaire : **16h15-16h30** : créneau gratuit sur inscription **OU 16h15-17h30** = goûter + activité (départ à heure fixe entre 17h20 et 17h30) ; **17h30-18h30** (départ échelonné, se présenter à l'interphone).
Lundi, mardi, jeudi et vendredi

TARIFS	QF < 800€	QF ≥ 800€	Extérieurs
1h de périscolaire*	1.17€	1.50€	2.06€
1h de périscolaire *hors délai ou sans inscription	1.75€	2.25€	3.09€

* tout créneau commencé est dû

Tarif du repas de midi compris entre 3,35€ et 4,75€ en fonction du QF (6 tranches), 6€ si inscription hors délai, 2€50 si panier repas avec PAI.

Les accueils de loisirs

Pour les 4 -12 ans

- ✓ **Vacances d'automne**
Du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020
Du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2020
- ✓ **Vacances d'hiver**
Du lundi 22 au vendredi 26 février 2021
Du lundi 1^{er} mars au vendredi 5 mars 2021
- ✓ **Vacances de printemps**
Du lundi 26 au vendredi 30 avril 2021
Du lundi 3 au vendredi 7 mai 2021

- ✓ **Vacances d'été**
Du mardi 6 juillet au vendredi 09 juillet 2021
Du lundi 12 juillet au vendredi 16 juillet 2021
(Sauf le 14/07)
Du lundi 19 juillet au vendredi 23 juillet 2021
Du lundi 26 juillet au vendredi 30 juillet 2021

- ✓ Du lundi 2 août au vendredi 6 août 2021
Du lundi 09 août au vendredi 13 août 2021

Horaires : de 9h à 12h & de 13h30 à 17h
(Accueil possible de 8h à 9h & de 17h à 18h)

TOUTE INSCRIPTION SERA FACTURÉE

Tarifs (hors repas & hors aides, sur la base de 5 jours)

57€30/semaine (QF<800€)
60€55/semaine (QF≥800€)
80€80/semaine (non-Bouxiérois)

Repas (12h-13h30)
4€18 (QF<800€)
4€31 (QF≥800€)
4€42 (non Bouxiérois)
Tarifs spéciaux panier repas avec PAI

Les mercredis récréatifs

Ouvert aux bouxiérois & extérieurs pour les enfants de 3 ans (si enfant scolarisé) jusque 12 ans.

À la demi-journée avec repas 7h30-13h30 ou 12h-18h OU à la journée avec repas 7h30-18h (arrivée échelonnée de 7h30 à 9h & départ échelonné de 17h à 18h uniquement).

TARIFS	QF < 800€	QF ≥ 800€	Extérieurs
Demi-journée avec repas	11.32€	12.24€	16.40€
Journée avec repas	18.28€	20.00€	28.19€

*Tarifs spéciaux panier repas avec PAI,
Majoration de 2€50 par mercredi si non inscription ou inscription hors délai.*

La navette scolaire

Pour les enfants scolarisés à l'école primaire René Thibault

La navette fonctionne tout au long de l'année, du lundi au vendredi sauf le mercredi en période scolaire (sauf conditions climatiques exceptionnelles).

La prise en charge de vos enfants par l'accompagnatrice débute à la montée dans le car et s'arrête à la descente de celui-ci.

Le matin

8h05 arrêt Clairjoie □ → école R. Thibault

Le soir

16h30 école R. Thibault □ → arrêt Clairjoie

Tarif : 10€51/mois/famille (facture en fin de mois & inscription à l'année)

L'aide aux devoirs

Pour les enfants scolarisés à l'école primaire

- ✓ Lundi, mardi et/ou jeudi de 16h15 à 17h20.
- ✓ Inscription en mairie, valable pour l'année scolaire.
- ✓ Ne remplace pas un dispositif spécifique pour les enfants en difficultés.
- ✓ Nombre de places limité à 20 enfants par jour.

Opération «1er départ en vacances »

Votre enfant part en séjour (colonie) pour la première fois, une aide de la part de la commune, du conseil départemental et/ou de la CAF peut vous être versée (nombre de places limité).

Renseignements et réalisation des dossiers à partir de mars (et avant fin mai) en mairie auprès d'Aurore KEPA.

QF = Quotient Familial